



FLASH N°10 - 21/02/2018

VIAPASS GATE : Amendes taxe kilométrique : **Les belges d'abord !**

Le contrôle d'un Gouvernement par les représentants du peuple est fondamental en démocratie. Certains Parlementaires assument pleinement leur mission et osent poser les 'bonnes' questions ...

Ainsi, pour sa (déjà) 12ème question parlementaire relative au fonctionnement de la taxe kilométrique, le Député bruxellois Marc Loewenstein (DéFI) a une nouvelle fois interpellé Guy Vanhengel, Ministre des Finances et du Budget de la Région de Bruxelles-Capitale.

La réponse de ce dernier ne manquera assurément pas d'agacer les transporteurs belges ...

En effet, il apparaît que :

- ✓ Des **14.422 amendes envoyées** (par la seule Région bruxelloise !) entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 décembre 2017, **8.179 amendes ont été annulées**.
- ✓ **1.200 recours** administratifs sont pendants devant l'Administration, avec la précision qu'un seul recours peut concerner plusieurs amendes ...
- ✓ Cinq contestations ont été introduites devant les tribunaux dont quatre ont été arrêtées via une **transaction**.

De l'une de ses précédentes réponses (toujours au même Député Loewenstein), l'UPTR a calculé que **presque 85 % de ces amendes ont été infligées aux transporteurs belges (*)** et ce, alors que ces derniers ne 'pèsent' que 46 % des rentrées de la taxe kilométrique (**) ...

Une (nouvelle) discrimination dont les belges se seraient assurément bien passés ...

Le rapport annuel (2016) de Viapass ne renseigne évidemment absolument rien de ce (nouveau) scandale (qui n'empêche pourtant pas ses administrateurs d'afficher un sourire radieux !).

Avec le système Viapass/Satellitic, les possibilités de poursuivre les transporteurs étrangers (qui ne respecteraient pas leurs obligations ou seraient victimes des défaillances du système), sont assez réduites ...

Et pour cause, la taxe kilométrique belge a été mise en œuvre, avant même que les autorités n'aient accès aux registres des plaques étrangères !?!

Ces possibilités de recours sont désormais d'autant plus réduites que **le blocage des véhicules ou la saisie des papiers des camions (belges comme étrangers) a été jugé comme illégal.**

Au moins 5 décisions judiciaires ont déjà donné raison aux transporteurs qui estimaient que le blocage de leur véhicule pour le paiement d'une amende (pour une infraction présumée ...) était une mesure disproportionnée !

Afin de se prémunir contre tout abus d'autorité, l'UPTR invite cependant les transporteurs à s'assurer qu'ils ont valablement contesté les amendes et à réclamer, le cas échéant, un accusé de réception de leur(s) recours auprès des administrations régionales compétentes !

Pour rappel, l'UPTR tient à disposition de ses membres, les trois modèles (régionaux) de lettres de contestation et ce, tant en français qu'en néerlandais.

Au terme de la procédure de **constatation devant l'Administration**, les transporteurs ont encore la possibilité d'introduire un **recours devant les tribunaux**.

→ http://www.uptr.be/mails/files/47_Viapassgate_Amendes_recours_region_wallonne.pdf

De la dernière réponse du Ministre bruxellois des Finances, il semble que l'autorité soit désormais disposée à 'transiger' !

L'UPTR ne peut que saluer cette avancée positive (qui s'explique probablement par le fait que l'essentiel des contestations sont justifiées par les défaillances du système Viapass/Satellitic ...).

A noter par ailleurs, que de la réponse du Ministre Di Antonio aux questions du Député wallon Edmund Stoffels (PS), les transporteurs retiendront que le jour où l'Allemagne mettra en œuvre un système interopérable de télépéage (en remplacement du système MAUT actuel), les transporteurs européens équipés de boîtiers OBU Satellitic seront priés de se débrouiller avec un autre prestataire car :

« **A ce jour, Satellitic n'est pas accrédité en Allemagne comme prestataire EETS** ».

Sûrement un autre grand succès du premier système « *interopérable* » européen ...
Une (triste) histoire 100% belgo-belge !

Les vacances sont finies ... Et pourtant, le carnaval Viapass/Satellitic continue !

Michaël Reul
Secrétaire Général

(*) Réponse écrite n° 136 : 9676 amendes dressées pour les véhicules belges et 1824 pour les véhicules étrangers à la date du 19/10/2016.

(**) http://www.viapass.be/fileadmin/viapass/documents/download/tolheffing_2017full.pdf